



Demande de remboursement APL CAF

Par **Jordyo**, le **13/11/2018** à **21:42**

Bonsoir,

J'ai reçu ce jour sur mon compte de la CAF, une demande de remboursement de mon droit APL qui s'élève à 2190€ (période de mai à octobre) suite à "une erreur" de leurs services.

J'ai fait une demande en avril 2018, pour mon nouveau logement. Je percevais plus d'aides depuis 3 ans (mon compte a donc été "clôturé". Ainsi j'ai du faire une demande d'apl avec déclaration de situation..etc

J'ai déclaré être salarié depuis 1.06.2018.

Malheureusement en octobre en me connectant sur mon espace perso je constate que j'ai un statut étudiant (ancienne situation). Je contacte alors la CAF pour qu'ils puissent rectifier. Ont-ils le droit de me réclamer cette somme (que je ne peux pas rembourser) étant donné que l'erreur vient de leur part?

J'ai la preuve de ma demande faite en ligne, où il est bien noté que je suis salariée et non pas étudiante.

Je vous remercie pour votre retour

Cordialement

Par **youris**, le **14/11/2018** à **00:24**

bonjour,

peu importe d'ou provient l'erreur, un indû doit être remboursé.

vous pouvez négocier un échéancier.

salutations